L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 13 FÉVRIER 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE jeune fille française désirerait se placer comme gouvernante. Elle enseigne le français, l'allemand et le piano. S'adresser aux initiales L. C., bureau de l'Abeille.
8 fév—1cf

DEMANDES.

ON demande—Un couple—la femme comme cuisinière à raison de $15 ; l'homme, pour travailler dans une sécherie, à raison de $1.50 par jour. S'adresser à l'American Employment Co.
9 fév—1f

ON demande—Une jeune femme, bien recommandée, pour faire la cuisine pour une petite famille de trois personnes, et qui devra se rendre utile à la maison. L'endroit est à trois milles de la ville. Bune maison et bon salaire. S'adresser à GROCER, bureau de l'Abeille.
6fev—0f

PEERLESS DYES Les meilleurs. Cans Discovers.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Ebert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,632—Division B—Attendu que Simon Rieder a presenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu C. M. Rieder, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à dite demande.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
9fév—9 13 17

Succession de John H. Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,135 — Division A — Attendu que Eugene M. Shannon a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu John M. Shannon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 fév—7 12 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — Emile Baumann vs ses créanciers—No 20,183 Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Baumann soit convoquée pardevant John F. Uhalt, notaire, en cette ville, LUNDI, 19me jour de mars 1889, à une heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application de la susdite pétition, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Jno. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 fév—8 f au 18 mars

Succession de Ann Thiel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,982—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Manuel Suarez Miranda, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 fév—12,17,21

Succession de Joseph Llulia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,137—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Julius Keiffer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 fév—12 17 21

Arthur Hauch vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,215—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi lesquelles le compte final présenté par Charles H. Haerer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 fév—9, 13, 17

Louis Renaud vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,249—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi lesquelles le compte présenté par Francis M. Roze, syndic provisoire et syndic définitif des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12fév—12 17 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—A. D. Livaudais & Co. vs. leurs créanciers—No 20,151—Division C—Ordre de Cour — Que la cession des biens du pétitionnaire de la raison commerciale A. D. Livaudais & Co. et Adolphe Livaudais et Chas H. Oliver individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ces créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Zacharie Spearing, notaire, à son bureau No 60 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 13me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et pour faire sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Ernest Morel, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 février 1889.
(Signé) J. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 fév—5f au 13 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Joseph H. Wilmuth vs. ses créanciers—No 25,881—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés d'Ippolyte Damiens soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. F. Theard, notaire en cette ville, à son bureau No 54 rue du Canal, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les matières qui pourront leur être soumises, et attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ayant bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. Ward Gurley, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—3 f au 20 mars

Joseph E. Comes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25,137 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi lesquelles le compte provisoire présenté par Julius Keiffer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 fév—12,17,21

Succession de Joseph Llulia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,137—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Manuel Suarez Miranda, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 fév—10 15 19

Succession de G. M. Rieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,136—Division B—Attendu que Simon Rieder a presenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. M. Rieder, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à dite demande.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
9fév—9 13 17

Succession de John H. Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,135 — Division A — Attendu que Eugene M. Shannon a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu John M. Shannon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 fév—7 12 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — Emile Baumann vs ses créanciers—No 20,183 Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Baumann soit convoquée pardevant John F. Uhalt, notaire, en cette ville, le LUNDI, 19me jour de mars 1889, à une heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application de la susdite pétition, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Jno. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier
13 fév—8 f au 18 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COURCIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — H. Damiens vs ses créanciers—No 26,182—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés d'Ippolyte Damiens soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. F. Theard, notaire en cette ville, à son bureau No 54 rue du Canal, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les matières qui pourront leur être soumises, et attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ayant bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. Ward Gurley, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—3 f au 20 mars

Joseph E. Comes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25,137 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi lesquelles le compte provisoire présenté par Julius Keiffer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 fév—12,17,21

Succession de Joseph Llulia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,137—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Manuel Suarez Miranda, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 fév—10 15 19

Succession de G. M. Rieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,136—Division B—Attendu que Simon Rieder a presenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. M. Rieder, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à dite demande.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
9fév—9 13 17

Succession de John H. Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,135 — Division A — Attendu que Eugene M. Shannon a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu John M. Shannon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 fév—7 12 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — Emile Baumann vs ses créanciers—No 20,183 Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Baumann soit convoquée pardevant John F. Uhalt, notaire, en cette ville, le LUNDI, 19me jour de mars 1889, à une heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application de la susdite pétition, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Jno. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier
13 fév—8 f au 18 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COURCIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — H. Damiens vs ses créanciers—No 26,182—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés d'Ippolyte Damiens soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. F. Theard, notaire en cette ville, à son bureau No 54 rue du Canal, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les matières qui pourront leur être soumises, et attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ayant bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. Ward Gurley, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—3 f au 20 mars

Joseph E. Comes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25,137 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi lesquelles le compte provisoire présenté par Julius Keiffer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 fév—12,17,21

Succession de Joseph Llulia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,137—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Manuel Suarez Miranda, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 fév—10 15 19

Succession de G. M. Rieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,136—Division B—Attendu que Simon Rieder a presenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. M. Rieder, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à dite demande.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
9fév—9 13 17

Succession de John H. Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,135 — Division A — Attendu que Eugene M. Shannon a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu John M. Shannon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 fév—7 12 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — Emile Baumann vs ses créanciers—No 20,183 Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Baumann soit convoquée pardevant John F. Uhalt, notaire, en cette ville, le LUNDI, 19me jour de mars 1889, à une heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application de la susdite pétition, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Jno. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 fév—8 f au 18 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COURCIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — H. Damiens vs ses créanciers—No 26,182—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés d'Ippolyte Damiens soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. F. Theard, notaire en cette ville, à son bureau No 54 rue du Canal, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les matières qui pourront leur être soumises, et attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ayant bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. Ward Gurley, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—3 f au 20 mars

Joseph E. Comes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25,137 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi lesquelles le compte provisoire présenté par Julius Keiffer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 fév—12,17,21

Succession de Joseph Llulia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,137—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Manuel Suarez Miranda, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 fév—10 15 19

Succession de G. M. Rieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,136—Division B—Attendu que Simon Rieder a presenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. M. Rieder, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à dite demande.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
9fév—9 13 17

Succession de John H. Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,135 — Division A — Attendu que Eugene M. Shannon a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu John M. Shannon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 fév—7 12 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — Emile Baumann vs ses créanciers—No 20,183 Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Baumann soit convoquée pardevant John F. Uhalt, notaire, en cette ville, le LUNDI, 19me jour de mars 1889, à une heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application de la susdite pétition, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Jno. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier